



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 22 avril 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240406-D20240002610-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 32

de Votants : 39

Dont vote par procuration : 7

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00026/2024 du 06/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de **Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1^{er} Adjoint au Maire**.

Etaient présents : (32)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Saïd MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Saïd Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

OBJET :

**La révision
d'organigrammes**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 22/04/2024 que la convocation avait été faite le 29/03/2024.

Le Maire.



Absents : (10)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (7)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Djamaldine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Moina-Fatima IBRAHIM donne pouvoir à M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que pour une meilleure organisation de la collectivité, une actualisation de l'organigramme est nécessaire ;

Considérant que cette actualisation concerne la direction de prévention et de la sécurité urbaine, cette dernière est scindée en deux pour former le service de la police municipale d'une coté et la direction de la prévention et de la tranquillité urbaine de l'autre ;

Considérant que cette actualisation concerne aussi le service missions parcs et espaces de vie, rattaché au DGA Servie Technique. Pour des raisons évidentes de cohérence, il est proposé de rattacher ce service avec des ressources plus étoffées à la DGA développement urbain et stratégie territoriale ;

Considérant que les assises foncières du mois de mars 2023 ont confirmé le besoin de reconquêtes foncières. Cette réflexion a entraîné la création d'une direction de mission chargée de la maîtrise foncière et reconquête de l'espace ;

Considérant que l'organigramme général qui avait été actualisé au CST du 23 novembre 2023, est mis à jour pour tenir compte du changement de la DGA de rattachement de la mission parcs et espaces de vie, de la scission de la direction de prévention et de la sécurité urbaine ;

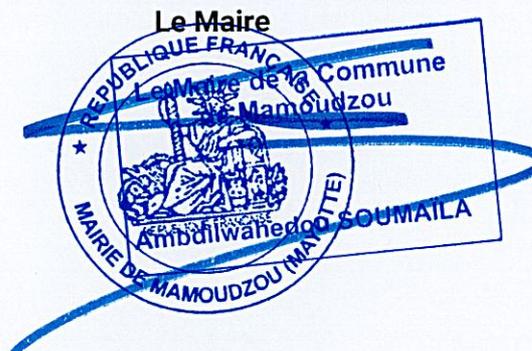
Considérant que ce dossier a été soumis pour avis aux membres du comité social territorial le mardi 5 mars 2024 et a reçu un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De valider l'actualisation de l'organigramme général et celui de la direction de la prévention et de la tranquillité urbaine (DPTU).

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

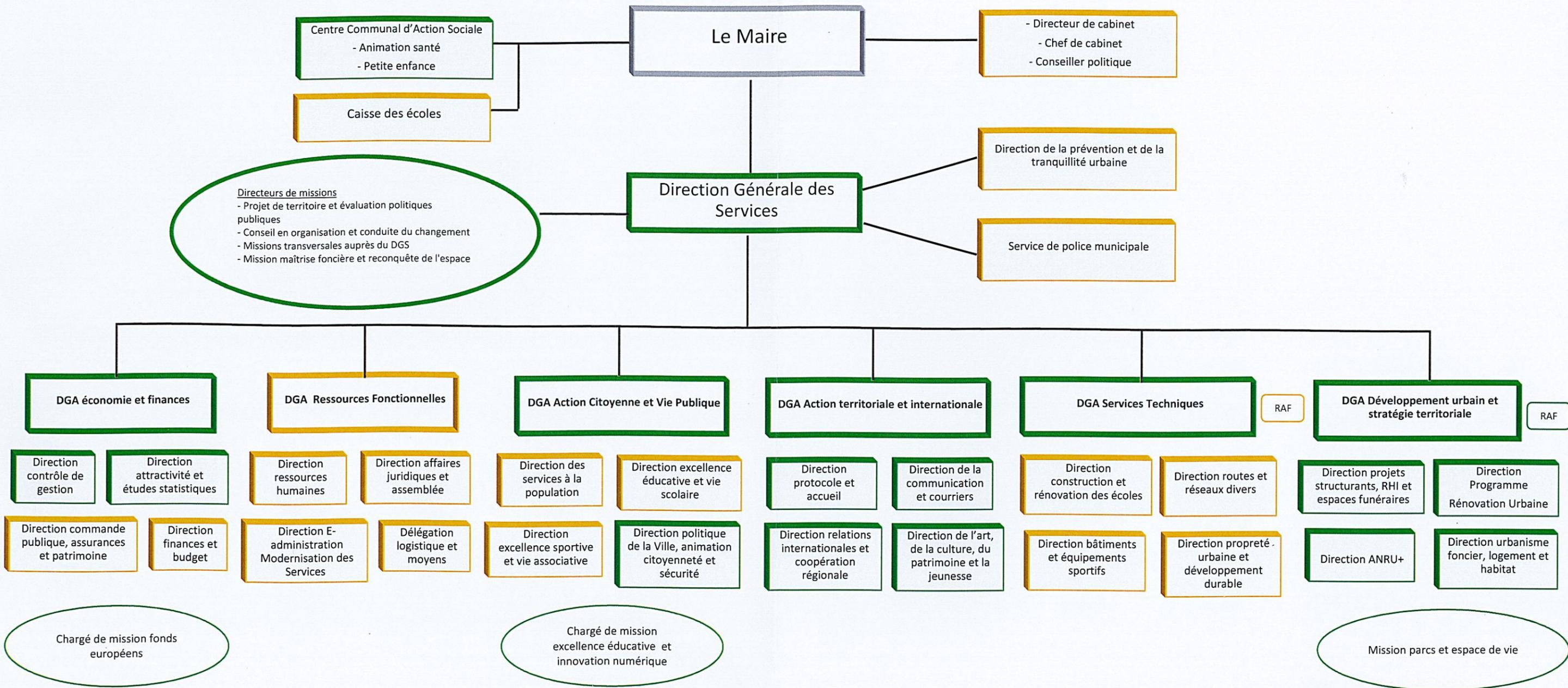
Fait à Mamoudzou, le 16/04/2024



Abstention (0) :

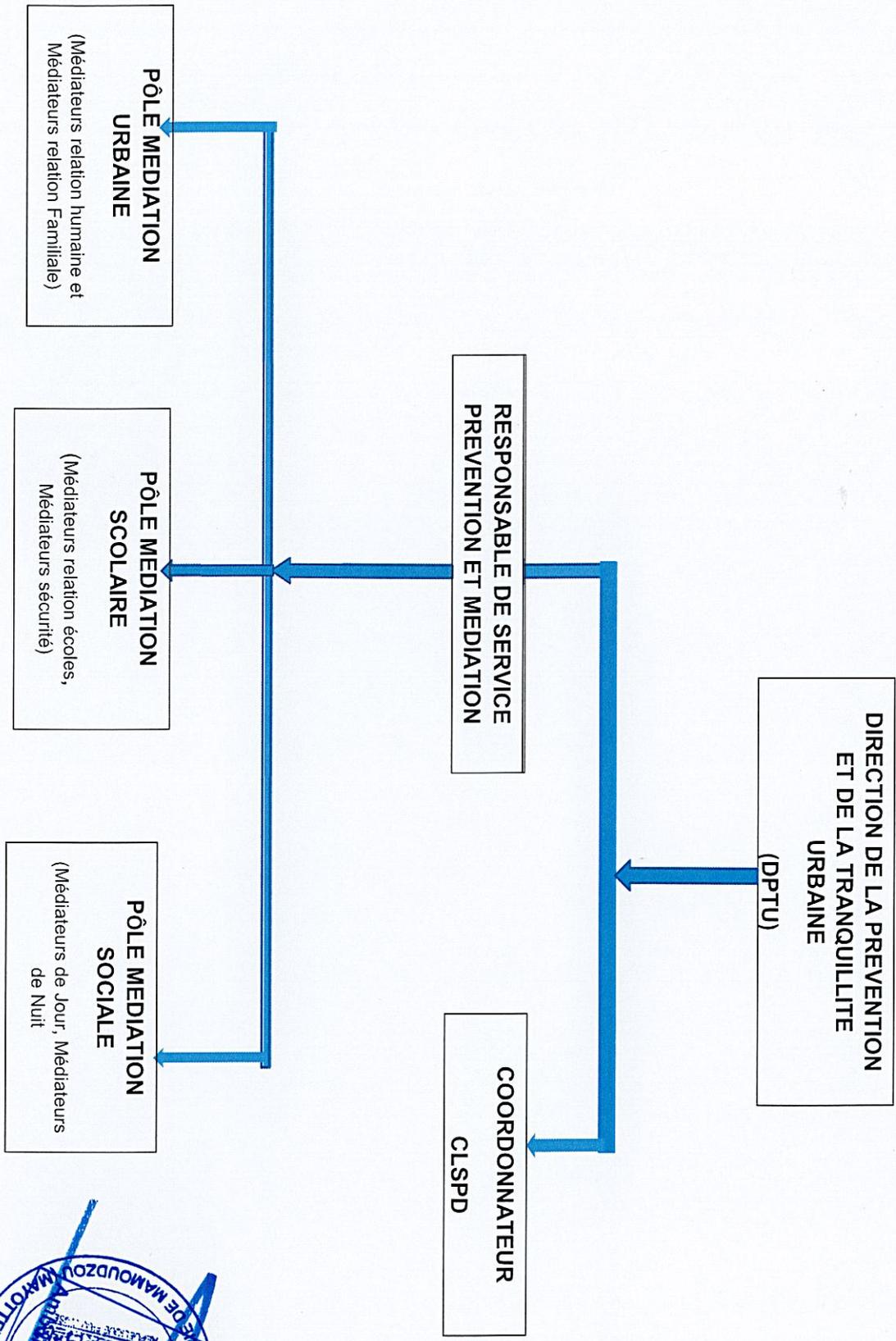
Contre (0) :

ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE MAMOUDZOU



ORGANIGRAMME :

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA TRANQUILLITE URBAINE (DPTU)



ORGANIGRAMME :

MISSION DES PARCS ET ESPACES DE VIE

Responsable mission des Parcs et Espaces de Vie

Chargé de :
- Espace public
- Espace de vie
Suivi des travaux d'aménagements d'espaces publics et des lieux de vie
SECTEUR NORD

Chargé des espaces funéraires, Construction de logement
Réfèrent quotidien et interlocuteur privilégié de la population
Informe son supérieur hiérarchique et propose des solutions techniques, financières et organisationnelles

Chargé de :
- Espace public
- Espace de vie
Suivi des travaux d'aménagements d'espaces publics et des lieux de vie
SECTEUR SUD

Chargé de la gestion et de la maintenance
Réfèrent usage et entretien des espaces publics
Interlocuteur privilégié des acteurs associatifs privés et grand public
Assure un suivi quotidien des lieux de vie de la commune et force de proposition
d'aménagement du cadre de vie
Propose les démarches de rétrocession

Travail en équipe

